

# Tierce Maintenance Applicative groupée

**AMALIA et AMALFI**

**Marché n° 2024-04**

Date et heure limites de remise des offres

**10 février 2025 à 11h00**

## **Règlement de Consultation des Entreprises**

- **EPELFI** - Etablissement Public d'Exploitation du Livre Foncier Informatisé
- 2a, rue de l'Artisanat - 67700 SAVERNE - Siret 130 004 633 00017 - APE 8411Z
- <http://www.livrefoncier.fr> - Tél. : +33 (0) 3 88 01 83 20 - Fax : +33 (0) 3 88 01 83 29

L'ESSENTIEL DE LA PROCEDURE		
	<b>Objet</b>	Tierce maintenance applicative groupée Des applications AMALIA et AMALFI
	<b>Type de procédure</b>	Appel d'offre ouvert
	<b>Nombre de lots</b>	1
	<b>Clause sociale</b>	Sans
	<b>Clauses environnementales</b>	Sans
	<b>Durée / Délai</b>	Phase Transition : 3 mois Phase Exécution ( <i>si phase Transition validée</i> ) : 21 mois
	<b>Reconduction</b>	Phase Exécution : 1 an + 1 an
	<b>Prix</b>	Prix forfaitaires et prix unitaires
	<b>Variation des prix</b>	Avec
	<b>Avance</b>	Sans

# Sommaire

<b>Marché de TMA 2024-04 : RCE.....</b>	<b>4</b>
<b>1. Objet et étendue de la consultation .....</b>	<b>4</b>
1.1. Objet.....	4
1.2. Mode de passation.....	4
1.3. Type et forme du contrat .....	4
1.4. Nomenclature communautaire pertinente.....	4
<b>2. Conditions de la consultation.....</b>	<b>4</b>
2.1. Délai de validité des propositions .....	4
2.2. Forme juridique de l'attributaire.....	4
2.3. Visites et échanges avec l'EPELFI .....	5
2.4. Clause de confidentialité.....	5
2.5. Variantes .....	5
<b>3. Conditions relatives au contrat .....</b>	<b>5</b>
3.1. Durée du contrat ou délai d'exécution .....	5
3.2. Montant maximal du contrat .....	6
3.3. Modalités essentielles de financement et de paiement .....	6
<b>4. Contenu du dossier de consultation .....</b>	<b>6</b>
<b>5. Présentation des candidatures et des offres.....</b>	<b>6</b>
5.1. Pièces administratives.....	7
5.2. Offre technique et financière.....	7
<b>6. Conditions d'envoi des propositions .....</b>	<b>7</b>
<b>7. Examens des candidatures et des offres.....</b>	<b>9</b>
7.1. Sélection des candidatures .....	9
7.2. Attribution du marché.....	9
<b>8. Renseignements complémentaires .....</b>	<b>10</b>
8.1. Adresses supplémentaires et points de contact .....	10
8.2. Procédures de recours .....	10

# Marché de TMA 2024-04 : RCE

## 1. Objet et étendue de la consultation

### 1.1. Objet

La présente consultation concerne :

La tierce maintenance applicative (TMA) de :

- L'Ensemble Applicatif (EA) AMALFI de gestion du Livre Foncier informatisé d'Alsace et de Moselle.
- L'application AMALIA et ses téléservices de gestion du registre des associations de droit local Alsace-Moselle.

### 1.2. Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

### 1.3. Type et forme du contrat

Il s'agit d'un accord-cadre mixte mono-attributaire non alloti

Le CCAG applicable est le CCAG-TIC 2021.

L'exécution du présent marché est assortie d'une obligation de résultat (un résultat partiel ou négatif pourra entraîner une réfaction ou un rejet des prestations dans les conditions de l'article 34 du CCAG/TIC).

### 1.4. Nomenclature communautaire pertinente

Les références à la nomenclature européenne CPV associées à la présente consultation sont les suivantes :

72267100-0 Maintenance de logiciels de technologies de l'information (Tierce Maintenance Applicative (TMA))  
72253000-3 Services d'aide aux utilisateurs et services d'assistance

## 2. Conditions de la consultation

### 2.1. Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres au présent règlement.

### 2.2. Forme juridique de l'attributaire

En cas de groupement, la forme souhaitée par l'acheteur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il peut se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait l'acheteur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même prestataire ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

### 2.3. Visites et échanges avec l'EPELFI

Afin de permettre aux candidats d'apprécier l'architecture applicative et les caractéristiques techniques et ergonomiques d'AMALIA et d'AMALFI, ainsi que la qualité des spécifications et du code que le titulaire devra maintenir, la **visite** du site central de Saverne est **très fortement recommandée** ; elle intégrera une **démonstration** d'AMALIA et d'AMALFI.

La visite et la démonstration seront faites sur une même journée et sera limitée à 4 personnes par candidature. Une demande de rendez-vous doit être demandée **avant le 3 janvier 2025 23h00** au travers du module d'échanges de la plateforme des achats de l'Etat. Chaque candidat ayant fait la demande se verra proposer une date de visite entre le 6 et le 10 janvier 2025.

Il aura lors de cette visite un accès à l'environnement de recette et aux dossiers de spécifications techniques et fonctionnelles, ainsi qu'aux outils partagés (JIRA, OSP, outil de support N1-N2...).

Les différents éléments techniques consultables sont indiqués en annexe du présent règlement de la consultation.

### 2.4. Clause de confidentialité

Les annexes du CCTP contiennent des éléments techniques sur lesquels l'EPELFI possède un droit de propriété intellectuelle. Il est entendu que les candidats sont des professionnels et que, en cette qualité, il est légitime qu'ils aient connaissance de ces informations pour pouvoir répondre de façon pertinente au présent appel d'offres. Il leur est cependant demandé de prendre les mesures adéquates pour que ces informations ne soient pas diffusées à toute personne qui n'a pas à les connaître. Notamment, les candidats doivent contrôler la diffusion des copies papier et électroniques qu'ils réaliseraient pour permettre à leurs équipes de réponse de travailler.

A la fin de la procédure d'appel d'offres, ils doivent détruire toutes ces copies et les candidats non retenus doivent détruire les annexes techniques du CCTP en leur possession.

### 2.5. Variantes

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

## 3. Conditions relatives au contrat

### 3.1. Durée du contrat ou délai d'exécution

Le marché comportera 2 phases :

- Une phase de **Transition** au sens de l'article 41 du CCAG-TIC qui fera l'objet d'un bon de commande. Elle sera d'une durée de 3 mois à compter de la date de démarrage du marché. Pendant cette période, le nouveau titulaire met en place les méthodes de travail et ses outils sur ses plateformes qu'il construit. De plus, le titulaire acquiert les connaissances et compétences nécessaires au côté du précédent prestataire en fin de contrat.

- Une phase d'**Exécution** qui fera l'objet de bons de commandes et de marchés subséquents d'une durée de **21 mois** à compter de la date de fin de la phase de Transition.

La phase d'Exécution est reconductible 2 fois maximum pour 12 mois à chaque fois.

### 3.2. Montant maximal du contrat

Pour la **partie forfaitaire** un montant maximum de 3 200 000 euros TTC, reconductions incluses.

Pour les **marchés subséquents**, un montant maximum de 2 300 000 euros TTC pour les 4 années (si reconduction faites)

### 3.3. Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global maximal de 30 jours à compter de la date de réception des factures sur le portail CHORUS PRO.

## 4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (DCE) contient les documents suivants :

- le règlement de la consultation des entreprises (RCE)
- le cadre de réponse ;
- la grille financière ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La personne publique se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente reste applicable en fonction de cette nouvelle date.

**Le mode de transmission par voie électronique via la plateforme PLACE est obligatoire** pour l'ensemble des échanges (présentation des candidatures et des offres, demandes de régularisation ou de précision éventuelle, ...).

## 5. Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction devant concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces listées ci-dessous.

## 5.1. Pièces administratives

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 et DC2.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant ces opérateurs économiques que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ces opérateurs économiques pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de ces opérateurs économiques.

## 5.2. Offre technique et financière

Les entreprises auront à produire un dossier complet **parfaitement conforme au cadre de réponse** fourni par l'acheteur dans le dossier de consultation.

Les offres incomplètes seront considérées comme irrégulières par l'acheteur.

Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt et fournir le DC4 pour chacun d'eux. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Le soumissionnaire pourra fournir tout document qu'il jugera utile. Cependant, ces documents ne pourront se substituer aux documents attendus, que ce soit dans le cadre de son engagement contractuel ou de l'analyse des offres.

En plus des documents contractuels habituels, l'absence dans l'offre des documents attendus pourra valoir, dans le cadre du jugement des offres, non réponse aux attentes de la personne publique.

## 6. Conditions d'envoi des propositions

Les opérateurs économiques devront **obligatoirement remettre leur candidature par voie électronique et exclusivement sur le profil acheteur** de l'établissement avant la date et l'heure

limite de réception des offres, à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> (dite plateforme « PLACE »). Aucune autre forme de transmission par voie électronique (ex : par courrier électronique) ne sera acceptée.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Si une nouvelle candidature est envoyée par voie électronique sur le profil acheteur par le même candidat, celle-ci annule et remplace la candidature précédente.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique gérés par la plateforme PLACE dont le soumissionnaire accepte l'horodatage. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :  
EPELFI 2a Rue de l'Artisanat, 67700 Saverne

La copie de sauvegarde peut aussi être fournie par un outil respectant les exigences de l'annexe 8 du Code de la commande publique (Arrêté n°ECOM2308848A du 14/04/2023), notamment :

- l'heure et la date exactes de la réception de la copie de sauvegarde par l'acheteur sont déterminées avec précision (horodatage qualifié au sens du règlement eIDAS) ;
- les identités de l'acheteur et de l'opérateur économique sont déterminées ;
- l'intégrité de la donnée entre son dépôt et son extraction de la plateforme est garantie ;
- un accusé de réception est envoyé à l'acheteur et à l'opérateur économique.

Les services existants qui permettent la remise de la copie de sauvegarde par voie électronique sont :

- la Lettre recommandée électronique :
  - o Liste des produits et services qualifiés par l'ANSSI pour la France (en pages 20-21) : [liste-produits-et-services-qualifies.pdf \(ssi.gouv.fr\)](#)
  - o Liste des produits et services qualifiés pour l'Europe : [eIDAS Dashboard \(europa.eu\)](#)
- tous les autres services qui permettent l'envoi et la réception de fichiers en respectant les exigences de l'annexe 8 du Code de la commande publique

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

En vertu des textes de la commande publique, les documents de l'offre du candidat n'ont pas à être signés, que ce soit de manière manuscrite ou électronique. Le candidat reste cependant libre de les signer s'il le souhaite.

**Seul l'acte d'engagement devra être signé par le candidat choisi.**

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## 7. Examens des candidatures et des offres

### 7.1. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 7.2. Attribution du marché

Après éventuel rejet des offres anormalement basse, l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés énumérés ci-dessous :

Critères	Points
<b>1-Valeur technique</b>	<b>40.0</b>
a) Compréhension du besoin de TMA des applications AMALFI et AMALIA	6.0
b) Pertinence et complétude des dispositions proposées pour assurer la phase de Transition	3 pour AMALIA 6 pour AMALFI
c) Pertinence et complétude des dispositions proposées pour assurer les différentes maintenances ;	4 pour AMALIA 6 pour AMALFI
d) Pertinence et complétude des dispositions proposées pour assurer le support applicatif niveau 2 ;	2 pour AMALIA 3 pour AMALFI
e) Pertinence et adéquation aux moyens de l'EPELFI de la méthodologie proposée pour la mise au point des versions et son application dans le cas pratique 1 (Pour les deux Applications) ;	5.0
f) Qualité de prise en compte du besoin de maintien du patrimoine EPELFI (pour les deux Applications)	5.0
<b>2 - Moyens et ressources</b> mis en œuvre pour assurer les prestations	<b>30.0</b>

a) Pertinence et adéquation des méthodes et procédures proposées, dont l'assurance qualité (AQ) et l'assurance sécurité (PAS), et des outils associés (pour l'ensemble des applications)	7.0
b) Qualité de l'organisation proposée pour la mission de TMA (pour l'ensemble des applications)	7.0
c) Qualité et pertinence des profils des intervenants proposés (pour l'ensemble des applications)	5.0
d) Grille de compétences du prestataire	3.0
e) Transparence et qualité de la justification des prix proposés;	8.0
<b>3 - Prix</b>	<b>30.0</b>
a) Prix global comprenant toutes les prestations permanentes de la Phase de Transition et de la Phase d'Exécution reconduite deux fois + toutes les prestations ponctuelles des deux phases en tenant compte de la fréquence prévisionnelle de commande	3.0 pour la phase de transition 16.0 pour la phase d'exécution
b) Prix unitaires des UOE des profils pour les marchés subséquents	7.0

Chaque critère sera noté sur 100. Les candidats dont la note du critère 1 (qualité technique) sera strictement inférieure à 50/100 ou dont la note du critère 2 (moyens et ressources mis en œuvre) sera strictement inférieure à 50/100 seront écartés et leur offre financière non étudiée.

L'acheteur et le soumissionnaire retenu pourront procéder à une mise au point des composantes du marché avant sa signature. Cependant, cette mise au point ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du marché. (Article R2152-13 du code de la commande publique).

## 8. Renseignements complémentaires

### 8.1. Adresses supplémentaires et points de contact

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de la consultation, les candidats **doivent** utiliser la fonctionnalité de « question » proposée par la plateforme des achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) à partir de laquelle ils ont téléchargé le dossier de consultation des entreprises.

L'EPELFI s'engage à répondre sous 5 jours ouvrés, sous réserve d'un nombre raisonnable de questions, et informe les candidats que la question d'un candidat et la réponse de l'EPELFI seront transmises à l'ensemble des sociétés ayant retiré le dossier de consultation afin de garantir l'égalité des candidats.

### 8.2. Procédures de recours

Greffe du Tribunal Administratif  
31 avenue de la Paix – BP 51038  
67070 STRASBOURG Cedex